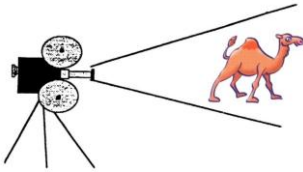




LE PETIT DROMADAIRE

Communiqué de la Mairie

CINEMA



La saison de cinéma redémarre ce lundi 20 septembre avec la projection de *Shrek 2*, dessin animé sorti en juin 2004. Attention, le début de la séance est avancé à 19 H 30 (durée 1 H 30).

Prochains films : *Les Choristes* (18 octobre), *Harry Potter 3* (08 novembre), *Ils se marièrent et eurent beaucoup d'enfants* (29 novembre), *Kiki la petite sorcière* (20 décembre) et *Spiderman 2* (janvier 2005).

RALLYE NATIONAL DU SURAN

Le 10^{ème} Rallye National du Suran se disputera le **samedi 25 septembre**. A Drom, les départs de trois épreuves spéciales sont organisés, depuis la sortie du village en direction des Conches. Cette route sera donc interdite à la circulation et au stationnement, de 8 H 00 à 24 H 00.

Le premier départ de chaque épreuve est prévu à 11 H 19, 15 H 48 et 20 H 25.

Auparavant, chaque équipage inscrit a la possibilité d'effectuer des reconnaissances de ce parcours dans des conditions réglementées. Ainsi, un maximum de quatre passages est autorisé pour chaque équipe, dans un véhicule de série doté d'un sticker de reconnaissance. Ces reconnaissances pourront avoir lieu uniquement les samedi 18 septembre de 8 H 00 à 14 H 00, dimanche 19 septembre, de 8 H à 13 H 00 et vendredi 24 septembre, de 8 H 00 à 16 H 00, **dans des conditions normales de conduite (respect du code de la route, des limitations de vitesse et des autres usagers)**.

**TOUTE INFRACTION CONSTATEE ENTRAINANT DES PENALITES,
VOIRE UNE EXCLUSION.**



L'association Sportive Automobile Bresse Bugéy, organisatrice, met son site Internet à disposition pour toute information complémentaire sur cette compétition : www.rallyedusuran.com

DROM EN FETE

Le même jour, débutera la fête patronale de Drom ; St Thyrsse sera donc honoré les **25 et 26 septembre**. Au programme, le samedi, dès l'aube et pendant toute la journée, les tartes des pompiers à déguster sur place à leur sortie du four . . . et à emporter !

Le dimanche, **messe** à 10 H 15 puis **repas** en salle à 12 H 00, avec la Gymnastique Volontaire (il est prudent de réserver au 04.74.30.69.52 ou 04.74.30.63.34). A 15 H 00, **défilé** de chars avec toutes les associations locales et, à 16 H 00, **animation musicale** sur la place. Après le Jazz, puis l'accordéon, la musique celte, le style choisi en 2004 est le rock avec Styrsène, jeune groupe Revermontois.



BONS LOISIRS JEUNES

Le dispositif *BONS LOISIRS JEUNES* (BLJ) est destiné à favoriser la pratique d'activités par les adolescents de familles allocataires aux ressources modestes. Comme chaque année, au début du mois de septembre, il est envoyé automatiquement aux bénéficiaires un chéquier de 9 bons de 7 €, qu'ils peuvent utiliser pour régler leur inscription à des activités sportives, culturelles ou de loisirs. Ce dispositif concerne maintenant les 12-18 ans (et non plus seulement les 13-18 ans) et les associations sportives des collèges et lycées peuvent désormais les accepter.



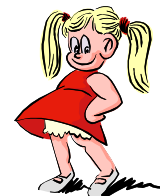
Ils permettent de régler des participations à des activités sportives, culturelles et de loisirs (adhésion, cotisation, licence, stage, sortie) entre le 1^{er} septembre 2004 et le 30 juin 2005, auprès d'associations à but non lucratif et services communaux ou intercommunaux du département qui organisent des activités sportives, culturelles ou de loisirs, ayant signé une convention avec la C.A.F. (Caisse d'Allocations Familiales). 1 100 structures sont actuellement signataires de cette convention (dont, à Drom, la section de Gymnastique Volontaire et l'Amicale des Sapeurs Pompiers, qui organise régulièrement un voyage).

La liste des associations acceptant les BLJ est disponible à la Mairie et sur le site internet de la CAF de l'Ain : www.ain.caf.fr (service BLJ : 04.74.45.48.60).



PETITE ENFANCE

Pour la garde des jeunes enfants, plusieurs assistantes maternelles sont agréées sur la commune de Drom, deux d'entre elles proposent actuellement leurs prestations aux familles intéressées : Mesdames **Laurence COTE** et **Aurore LABE**, habilitées par tous les services compétents. Leurs coordonnées peuvent être sollicitées en mairie.



ASSAINISSEMENT

Comme indiqué dans *Le Petit Dromadaire N° 35*, la partie communale des travaux d'assainissement est terminée pour ce qui concerne les canalisations du réseau de collecte des eaux usées.

Le Syndicat des Eaux *Ain-Suran-Revermont* doit encore effectuer un gros chantier de réfection et d'amélioration du réseau de distribution d'eau potable sur la partie sud du village, depuis le quartier du lavoir jusqu'aux écuries *EURL des Teppes* (Eric Bonnet) et *GAEC du Levant* (Michel Guillot). Pour ne pas être interrompus par l'hiver, ces travaux débiteront en tout début de l'année 2005, pour une livraison avant l'été.

Pour des raisons pratiques (état de la chaussée pendant la saison automne/hiver), économiques (non-découpage des travaux de réfection en plusieurs tranches), comptables (solde du chantier de l'assainissement avant la fin l'exercice comptable 2004) et financières (paiement des subventions et retour du fonds de compensation de la T.V.A.), la réfection de la chaussée sera donc effectuée pour la totalité du chantier d'assainissement à partir de la fin septembre. Cette réfection concerne principalement l'axe de la chaussée).

Puis de nouveaux travaux seront réalisés, par le Syndicat des Eaux, qui se situeront plutôt sur la bordure de la chaussée. Quelques zones de chevauchement des deux chantiers seront toutefois nécessaires mais, si cette procédure peut sembler désorganisée ou incohérente, elle est, au contraire, la plus avantageuse pour les finances de nos collectivités et l'amélioration des équipements de la commune de Drom.

La réalisation de cet important projet aura mobilisée la commune pendant neuf années, du lancement des premières études à la mise en service des derniers collecteurs. Deux foyers seulement restent encore en assainissement autonome (ou *assainissement non collectif*). En service depuis le printemps 2001, la station d'épuration atteint maintenant sa « vitesse de croisière ». Afin de présenter et d'expliquer cet équipement aux usagers, une journée **portes ouvertes** y sera organisée le **dimanche 24 octobre**, de 09 H 30 à 12 H 30. Toute la population est conviée à venir découvrir les principes et le fonctionnement de ces installations.

ORDURES MENAGERES : baisse du coût !

Avec l'arrivée de l'automne, viendra aussi la chute des feuilles, et, déjà, les feuilles d'impôt ne manquent pas d'arriver aussi dans les boîtes aux lettres. Avec la *Taxe sur le Foncier Bâti* est aussi prélevée la « T.E.O.M. », Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Chacun a ainsi pu constater qu'elle avait baissé (8,09%) et, ce, pour la deuxième année consécutive, arrivant en dessous du taux de l'année 2000 (8,18 %), début de la phase d'augmentation notoire.

Ce phénomène est dû à une anticipation précoce de l'évolution de ce problème par la Communauté de Communes et une bonne maîtrise des coûts de ce service grâce, principalement, à la mise en place progressive du tri, avec des équipements adaptés, et un comportement citoyen de la population. Ainsi, la majorité d'entre nous pratique le tri de ses déchets et se déplace au P.A.V. (Point d'Apport Volontaire) ou à la déchetterie, et presque 36 % de nos déchets sont alors recyclés et revalorisés. C'est ce comportement qui nous permet, en plus de la préservation de notre environnement, d'alléger notre facture qui revient, en moyenne, à **48 € par habitant et par an** sur notre territoire (alors qu'elle est de 85 € pour les Français des grandes villes et communautés).



Certains s'obstinent encore à déposer tous types de déchets dans les conteneurs : c'est leur comportement qui freine les résultats dus aux efforts de la majorité. De plus, il apparaît que le taux de recyclage pourrait encore être meilleur. Aussi, dans un proche avenir, les agents chargés de la collecte hebdomadaire auront pour consigne de ne plus ramasser les déchets qui devraient être triés.

L'évolution des comportements des consommateurs et la progression de la population impliquent toutefois constamment la recherche et la mise en place de solutions nouvelles et ce travail ne peut s'effectuer que sur du long terme. Ainsi, des phases d'investissements lourds sont à envisager dans les prochaines années, qui impliqueront de nouvelles hausses significatives de la T.E.O.M. Ce n'est qu'à ce prix, et avec une implication quotidienne dans notre comportement vis à vis de la production et du tri des déchets, qu'un équilibre pourra être trouvé pour les générations qui nous suivront.